

NEWSLETTER DU BUREAU DES STAGES

BACHELOR & MASTER EN PSYCHOLOGIE



SOMMAIRE

- Réaliser un stage intra-cursus dans un pays étranger hors mobilité
- Retour sur l'enquête d'insertion professionnelle des diplômé-es du Master
- Rémunération des stages intra-cursus dans le canton de Genève
- Guide juridique à l'intention des stagiaires

1ère édition de la Newsletter du Bureau des stages !

La newsletter du Bureau des stages a pour objectif de transmettre des informations sur les stages intra-cursus de Bachelor ou Master en psychologie, et de faire découvrir les différent-es acteurs/trices et entités pouvant être impliqués-es dans un processus stage.

Elle est envoyée par e-mail au début de chaque semestre aux étudiant-es de Bachelor ou Master, au corps enseignant de la Section de psychologie, aux responsables des institutions partenaires et à tout autre tiers abonné.

Vous retrouverez toutes les éditions de cette newsletter sur le site Internet des stages en psychologie : www.unige.ch/fapse/psycho/stages/

En vous souhaitant une bonne lecture !

1. RÉALISER UN STAGE INTRACURSUS DANS UN PAYS ÉTRANGER HORS MOBILITÉ



Est-il possible de réaliser un stage intra-cursus (hors programme de mobilité) dans n'importe quel pays étranger ?

Oui, l'Université de Genève encourage la mobilité de ses étudiant-es durant leur cursus académique de manière générale.

Toutefois, afin d'assurer la sécurité des étudiant-es effectuant des séjours à l'étranger, notamment dans le cadre de stages intra-cursus, le Rectorat a défini une politique en matière de séjours à l'étranger.

L'objectif de cette dernière est de faire en sorte que les étudiant-es prennent conscience des risques encourus et soient en mesure de prendre les décisions appropriées concernant leur séjour à l'étranger en étant les mieux informé-es possible.

➔ *Les stages extracursus ne sont pas concernés par cette politique.*

Quelles sont les démarches à réaliser en amont d'un tel type de stage ?

A. L'étudiant-e doit s'informer en consultant notamment les sites suivants :

Sites Internet relatifs à la situation générale dans le pays

- Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE)
- Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
- Sites de référence du pays d'origine de la personne qui voyage

Sites Internet relatifs à la situation sanitaire dans le pays

- HUG
- Comité d'experts en médecine du voyage
- OMS – Relevé hebdomadaire des épidémies dans le monde

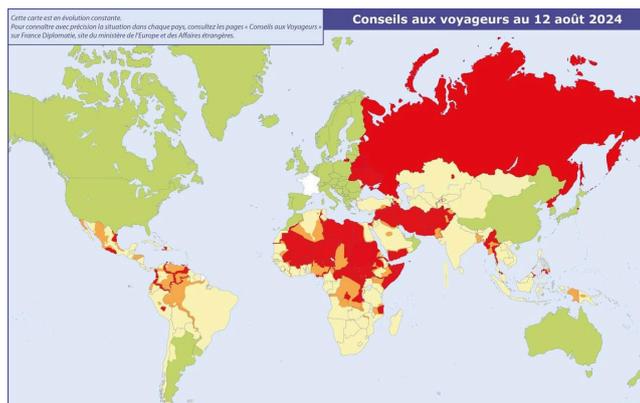


➔ *Nous recommandons également d'autres sites, tels que le site [Ilga](#) listant les lois sur l'orientation sexuelle.*

B. L'étudiant-e doit évaluer le niveau de risque de la destination en fonction des sources susmentionnées et en discuter avec sa ou son responsable académique.

L'Université de Genève se fonde sur les cartes géographiques, régulièrement mises à jour, disponibles sur le site du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) français pour définir 4 types de zones à risque dans le monde.

- La zone verte (vigilance normale), la zone jaune (vigilance renforcée), la zone orange (zone déconseillée sauf raison impérative, et la zone rouge (zone formellement déconseillée).



Carte régionale des zones de vigilance

 Les séjours en **zone rouge** ne sont pas autorisés et aucune dérogation ne sera accordée par le Rectorat. Si l'étudiant-e effectue son séjour malgré cette interdiction, l'activité exercée lors de celui-ci ne sera pas validée par l'Université de Genève dans son cursus académique.

 Les séjours en **zone verte** sont, en principe, autorisés par la ou le responsable académique. L'étudiant-e s'engage à appliquer les consignes de prudence et de vigilance habituelles.

 Les séjours en **zone jaune** sont, en principe, autorisés par la ou le responsable académique. L'étudiant-e s'engage à appliquer les consignes de prudence et de vigilance habituelles, et à faire preuve d'une grande prudence. Les consignes de prudence sont à adapter en fonction de la destination.

 Les séjours en **zone orange** ne sont pas autorisés. L'étudiant-e et sa ou son responsable académique définissent une alternative au séjour ou décident de son report (si un tel report est possible). Si l'étudiant-e démontre le caractère essentiel du séjour, une dérogation peut être demandée au Rectorat.



Quelles sont les précautions à prendre avant le début du stage ?

- Au niveau administratif, le projet de stage doit avoir été discuté avec la ou le responsable académique de stage et approuvé par qui de droit.
- L'étudiant-e doit également s'assurer avant son départ :
 - a. d'avoir des documents de voyage en règle;
 - b. d'être en règle avec les assurances requises pour le séjour;
 - c. de vérifier être, le cas échéant, en règle avec les vaccins requis pour le séjour.

Quelles sont les consignes à suivre lors du séjour à l'étranger ?

- Les applications de voyage développées par les autorités officielles (ex : Travel Admin) sont conseillées, voire fortement recommandées lors des séjours en zone orange et rouge.
- Pour les séjours en zone orange, il est impératif de s'annoncer auprès de l'autorité suisse locale (ambassade et/ou consulat).
- Lors de son séjour, l'étudiant-e s'engage à se référer régulièrement et pendant toute la durée de son séjour aux sources d'information susmentionnées. En cas de changement de classification du pays dans lequel il/elle séjourne, l'étudiant-e s'engage à en informer sa/son responsable académique et la procédure relative à la nouvelle zone sera applicable.
- En cas de modification de son itinéraire en cours de séjour, l'étudiant-e s'engage à en informer sa ou son responsable académique. Si cette modification implique un séjour en zone orange ou rouge, la procédure relative à la nouvelle zone sera applicable.
- En cas d'accident ou de situation d'urgence en cours de séjour, l'étudiant-e en informe sa/son responsable académique. Il/elle s'adresse si nécessaire aux services consulaires les plus proches.
- Toute autre modification des circonstances qui aurait une influence sur le séjour à l'étranger doit être communiquée au/à la responsable académique.

2. RETOUR SUR L'ENQUÊTE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉ-ES DU MASTER

Informations générales

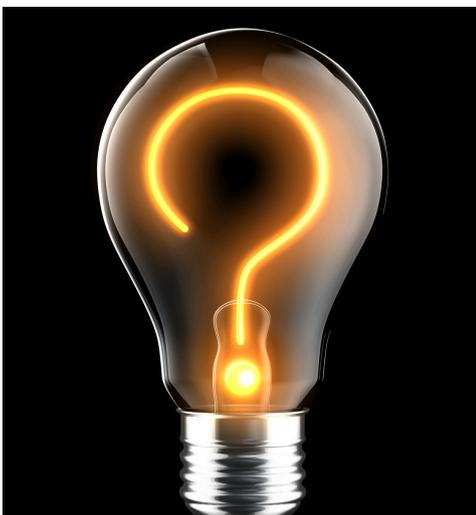
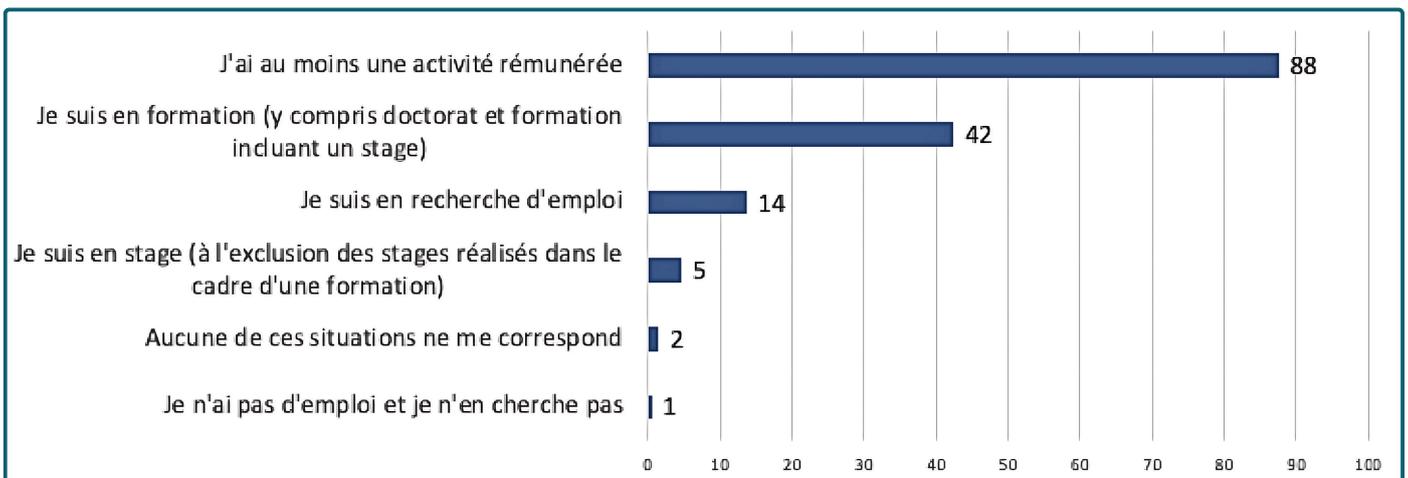
L'enquête a eu lieu en novembre 2022. Elle a été adressée à 616 personnes ayant obtenu leur Master en psychologie à la FPSE entre février 2017 et septembre 2021, avec un taux de réponse de 62%.

La cohorte de répondant-es est composée de personnes âgées de 23 à 65 ans, et de 85% de femmes.

La majorité de ces personnes ont obtenu leur Master en 2019 ou 2021, et sont de nationalité suisse.

De 1 à 5 ans après l'obtention de leur Master en psychologie, quelle est la situation des diplômé-es ?

Voir diagramme ci-dessous (% de réponses "oui" - plusieurs réponses sont possibles).

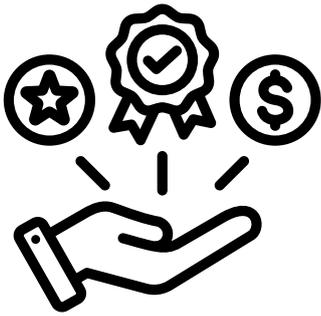


Que peut-on dire de la situation des personnes exerçant au moins une activité rémunérée ?

72% d'entre elles occupent un seul emploi. Elles exercent à 90% en Suisse, et la moitié d'entre elles bénéficie d'un contrat à durée indéterminée.

Les trois premiers domaines de travail sont la clinique (37.1%), la recherche (10.9%) et l'éducation spécialisée (7.5%).

Au niveau des secteurs d'activité, 21 % d'entre elles sont employées par l'Etat, 16% par des organismes de santé (hors hôpitaux) et 16% par une université.



Leur salaire moyen brut est de CHF 4373.- par mois (pour un 100%)

Les domaines où la rémunération est la plus élevée sont la gérontologie, les statistiques et l'analyse de données. Viennent ensuite la santé, la formation et l'enseignement, et la communication.

Au niveau des secteurs d'activité, les salaires sont plus élevés dans les hôpitaux et les entreprises. Suivent après l'Etat et les organismes de santé.

Qu'en est-il des personnes en formation ou en stage ?

55% des personnes qui suivent une formation post-Master effectuent un doctorat/CAS/MAS et 36% une spécialisation en psychologie (L-psy ou FSP). La majorité de ces formations ont lieu dans le domaine de la psychothérapie.

Parmi les 3% de personnes en stage, la plupart d'entre elles ont effectué un stage d'un an à un taux moyen d'activité de 70%.



RESULTS



En conclusion, on peut mentionner que les diplômé-es exerçant au moins une activité rémunérée :

- **Trouvent leur emploi fortement en lien avec la formation dispensée au cours du Master en psychologie !**
- **Se disent très satisfait-es de leur emploi !**

3. RÉMUNÉRATION DES STAGES INTRA-CURSUS DANS LE CANTON DE GENÈVE



Comment différencier un stage intra-cursus d'un emploi ?

Dans le canton de Genève, pour être reconnu comme tel (et non comme un emploi), un stage intra-cursus doit :

A. S'inscrire dans une formation scolaire ou professionnelle prévue par la législation cantonale ou fédérale (ex. maturité professionnelle, école supérieure, HES, université).

OU

B. Respecter les conditions fixées par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME).

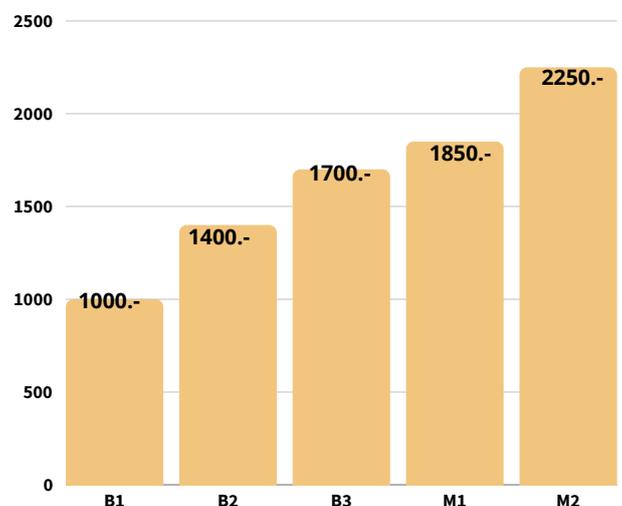
Comment les stages intra-cursus sont-ils rémunérés dans le canton ?

- Les stages qui respectent à la fois A **ET** B sont dispensés de rémunération obligatoire.
- Les stages ne respectant pas A **OU** B doivent obligatoirement être rémunérés. Le montant de la rémunération dépend du secteur d'activité, mais il ne peut dans tous les cas pas être inférieur au **salaire minimum genevois**.

Comment les stages intra-cursus sont-ils rémunérés au sein des services de l'Etat de Genève ?

En sus des conditions ci-dessus, tout stage comportant des prestations de travail (autres que la collecte d'informations ou de données, dans le cadre des objectifs fixés exclusivement par le lieu de formation) pour la structure doit être rémunéré selon le barème de l'Office du personnel de l'Etat de Genève.

➔ Le barème de droite s'applique dès le 1er janvier 2024.



Les indemnités mensuelles précisées correspondent à un taux d'activité de 100% et sont versées au maximum 12 fois.

Les conditions de stage ainsi que les prestations à fournir doivent être définies par le service qui accueille la/le stagiaire. La rémunération du stage doit être déterminée d'un commun accord entre l'employeur et la ou le stagiaire, et figurer dans une convention de stage.



Qu'est-ce qu'un défraiement ?

Un défraiement est une indemnisation ou un remboursement de frais, versé à l'étudiant-e par l'institution pour couvrir les dépenses relatives au stage (ex : frais de déplacement).

4. GUIDE JURIDIQUE À L'INTENTION DES STAGIAIRES



Quels sont les sujets abordés dans ce guide ?

- Stage intra-cursus (définition)
- Convention de stage et contrat à durée déterminée
- Assurances
- Autorisation de travail
- Rémunération
- Vacances
- Absences
- Protection de la personnalité
- Règles de confidentialité
- Attestation de fin de stage
- Que faire en cas de difficultés

Présentation

A la demande des représentant-es des étudiant-es de Bachelor et de Master en psychologie, nous avons créé un petit guide juridique à l'intention des stagiaires.

Ce document se veut informatif avant tout, il concerne les stages intra-cursus réalisés en Suisse et ne saurait être exhaustif.

Une version régulièrement mise à jour est disponible sur le site Internet des stages en psychologie www.unige.ch/fapse/psycho/stages/



En cas de questions sur les droits et devoirs du/de la stagiaire, à qui s'adresser?



- Au/à la conseiller-ère académique responsable des stages de Bachelor ou de Master.
- Au/à la responsable académique ou au/à la responsable institutionnel-le de stage.
- A une structure juridique.

LIENS UTILES

- [Permanences juridiques à Genève](#)
- [Loi sur le travail \(LTr1\)](#)
- [Code des obligations](#)
- [Loi cantonale sur l'inspection et les relations du travail \(LIRT\)](#)
- [Règlement d'application de la loi cantonale sur l'inspection et les relations du travail \(RIRT\)](#)

Nous espérons que vous avez trouvé cette première édition intéressante !



Si vous souhaitez envoyer des commentaires ou faire une demande de publication pour une prochaine édition, n'hésitez-pas à contacter le Bureau des stages !

Vous retrouverez tous les documents et informations concernant les stages intra-cursus de Bachelor et de Master en psychologie sur notre site :

www.unige.ch/fapse/psycho/stages/



BUREAU DES STAGES

SECTION DE PSYCHOLOGIE

UNIGE _ FPSE



bureau-stages-psychologie(at)unige.ch

